

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2017**

Excusés :

- Mme PÉRICHON Isabelle, pouvoir à Mme CHERVIN Stéphanie
- Mme MERLE Valérie, pouvoir à Mme CHEVENIER Céline
- Mme FERREIRA Julie, pouvoir à M. TALABARD Marc.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ Recensement de la population 2018 – Recrutement des agents recenseurs.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le recrutement de 7 agents recenseurs. La dotation de 5 969 € versée par l'état sera la rémunération nette partagée entre les agents recenseurs.

2/ Actualisation des statuts de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour bénéficier de la DGF bonifiée.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » intégrant notamment la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » qui permettra à l'EPCI de percevoir la DGF bonifiée.

3/ Adhésion de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse au Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne.

À l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse au Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne.

4/ Validation de l'avenant n°17 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

L'avenant n°17 au rapport final de la C.L.E.C.T. est validé à l'unanimité, actant une attribution de compensation négative de 303 142 € pour l'année 2018.

5/ Budget 2018.

- a) Fiscalité locale : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la baisse de 2% sur les taux de fiscalité pour 2018. Ils seront fixés ainsi :

- Taxe d'habitation : 13,86 %
- Taxe Foncière Bâti : 14,47 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34,24 %

- b) Budget général 2018 : Le budget général 2018 de la commune est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal ; il s'équilibre à 2 110 000 € en section de fonctionnement et à 950 000 € en section d'investissement ;

- c) Budget annexe assainissement 2018 : Le budget annexe assainissement collectif est approuvé à l'unanimité s'équilibrant à 396 000 € en section de fonctionnement et à 281 200 € en section d'investissement.

Les résultats de l'année 2017 seront repris dans les Budgets Supplémentaires à établir en 2018.

6/ Décision Modificative N°4.

Les virements de crédits proposés sont acceptés à l'unanimité :

- 15 000 € sur le programme « Aménagement de la salle de la Grenette » (remplacement four et lave-vaisselle) ;

- 36 000 € sur le programme « équipement salle Bellevue » (pose de dalles au sol et au plafond pour améliorer l'acoustique).

Les crédits nécessaires (51 000 €) sont prélevés sur le programme « provision pour extension salle Bellevue » ;

- Des ajouts, en dépenses et en recettes, de 250 € et 2 600 €, pour l'intégration au chapitre 23 de frais d'insertion publicitaires et de frais d'études concernant les travaux de réhabilitation du quartier des Bruyères et d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

7/ Mise à jour de l'inventaire communal – Sortie de l'actif.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la sortie de l'actif pour les biens listés qui ne sont plus en état de fonctionnement. Cette opération permet la mise à jour de l'inventaire communal.

8/ Panneaux lumineux d'informations – Fonds de concours de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » d'un montant de 8 598,36 € pour le financement de l'installation de 2 nouveaux panneaux d'informations lumineux en centre ville.

9/ Modification de l'éclairage public place du Champ de Foire – Plan de financement.

À l'unanimité l'assemblée délibérante approuve le programme de modification de l'éclairage public place du Champ de Foire. Le montant des travaux s'élève à 9 093 € ; la part communale de 6 269 € sera financée sur les 5 prochaines cotisations annuelles.

10/ Apprentissage – Meilleure note du département à un jeune de la commune – Récompense.

Le Conseil Municipal félicite Monsieur Pierre MY pour l'obtention de la meilleure note du département à l'examen de CAP Maçon et lui octroie à l'unanimité une récompense de 100 €.

11/ SISCOL – Avance sur cotisations pour l'année 2018.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des avances au SISCOL sur la cotisation 2018 pour un montant maximal de 150 000 €.

12/ Ouverture des commerces le dimanche - Dérogations.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'ouverture des commerces de détail les 3 dimanches précédant Noël, le dernier dimanche de décembre ainsi que le dimanche de l'embouteillage. Les commerçants qui souhaitent déroger au repos dominical ces jours là doivent adresser une demande préalable à Monsieur le Maire.

13/ SIVOM – Rapports annuels.

Les Conseillers Municipaux prennent acte de la présentation des rapports établis par le SIVOM Vallée de la Besbre pour l'exercice 2016. Les documents sont tenus à la disposition du public.

14/ Admissions en non valeur – Faibles montants sur prestations funéraires.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'admission en non valeur des créances présentées pour un montant total de 118,80 €.

15/ Dispositif télétravail – Expérimentation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'instauration du dispositif TÉLÉTRAVAIL en 2018, à titre expérimental, à raison d'une journée par semaine, pour le Directeur Général des Services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Fait à LAPALISSE, le vendredi 22 décembre 2017
Le Maire,

